# L'ÉGLISE COLLÉGIALE ET LA CONFRÉRIE DU SAINT-SÉPULCRE

A PARIS

(1325-1791)

PAR

XAVIER DU BOISROUVRAY

## INTRODUCTION

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

## CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE L'ÉTABLISSEMENT.

Les projets de croisade formés par la royauté de Philippe le Bel à Philippe VI de Valois amènent la formation de la Confrérie du Saint-Sépulcre d'Outre-Mer. Celle-ci se constitue en 1325 sous l'impulsion de Louis Ier de Bourbon, comte de Clermont, chambrier de France. Ses premiers membres se recrutent parmi les bourgeois de Paris qui ont pris la croix. Elle a pour but la préparation du voyage et le secours des pauvres pèlerins allant et revenant de Terre sainte.

Assez nombreuse dès son origine, la confrérie est dirigée par quatre gouverneurs qui disposent des pouvoirs les plus étendus : assistés de douze conseillers, ils en gèrent les biens. Leur élection a lieu tous les ans, par cooptation, le jour de l'assemblée générale de la confrérie.

Le 31 octobre 1325, moyennant 200 livres données par Louis Ier de Bourbon, les confrères font l'acquisition d'un terrain libre situé rue Saint-Denis, dans le prolongement de l'abbaye Saint-Magloire vers la rue Aubry-le-Boucher, non loin de la fontaine des Saints-Innocents. La pre-mière pierre de l'église fut posée le 13 mai 1326 par l'archevêque d'Auch, en présence de membres de la famille royale. Les travaux avancèrent assez vite, mais, en mars 1326, Philippe VI dut renoncer à la croisade. Louis de Bourbon abandonna alors la confrérie. L'hôpital, dont les travaux avaient commencé en mars 1326, resta inachevé.



#### CHAPITRE II

LE DÉVELOPPEMENT JUSQU'AU DÉBUT DU XVe SIÈCLE.

L'établissement du Saint-Sépulcre entraîna quelques conflits de juridiction, souvent violents. L'évêque de Paris, auquel cette église était directement soumise à l'origine, finit, en 1333, par abandonner tous ses droits au profit du chapitre de l'église Notre-Dame. Un autre accord fut conclu avec les chefciers de la paroisse Saint-Merry, sur le territoire de laquelle était bâtie l'église. Enfin, les curés de la ville de Paris acceptèrent une transaction à propos des enterrements au Sépulcre.

La collégiale était une des « quatre filles » de l'église Notre-Dame, qui y avait pleine juridiction et qui nommait les titulaires aux bénéfices vacants,

alternativement avec les gouverneurs.

Malgré l'abandon des projets de croisade, la confrérie est prospère au xive siècle. Elle compte parmi ses membres de riches marchands, souvent d'origine étrangère. Les fondations sont nombreuses et assez importantes : chapelle du Saint-Voult de Lucques fondée par des marchands italiens, les Bellenati. Constitution de seize chapellenies, dont treize sont érigées en canonicats à la fin du xive siècle.

#### CHAPITRE III

LA CRISE DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE. DÉCADENCE ET SUPPRESSION DE LA CONFRÉRIE.

Les dernières fondations ne dépassent pas 1415. La guerre civile et étrangère ruine la bourgeoisie commerçante. Le Sépulcre en subit toutes les conséquences : les loyers, les rentes ne sont plus perçus. Le nombre des chanoines se réduit considérablement et la majorité d'entre eux ne

résident plus.

Après 1437, la reconstitution du temporel s'effectue avec lenteur. Dans la confrérie, les hommes de loi deviennent de plus en plus nombreux : ils occupent les charges de gouverneurs avec de riches marchands, souvent échevins de la ville. Des confréries de métier viennent s'établir au Sépulcre; parmi les principales, celle des tisserands et, en 1470, celle des merciers. Un conflit latent oppose gouverneurs et chanoines du Sépulcre, soutenus par le chapitre de Notre-Dame. Les chanoines réclamaient pour eux-mêmes la gestion du temporel : les procès devant le Parlement se terminent au détriment des gouverneurs et le chapitre de Notre-Dame réussit à étendre considérablement son autorité sur le Sépulcre. L'importance de la confrérie diminua très sensiblement pendant les guerres de religion.

Au xvII<sup>e</sup> siècle, la saine gestion de ses gouverneurs, Chrétien, puis Guillaume de Lamoignon, mit fin à toutes les dissensions et permit d'achever l'église en 1665. Le 11 août 1678, le Sépulcre fut uni à l'Ordre

de Saint-Lazare à la suite d'un édit obtenu par Louvois, qui en était le grand-maître. Ce qui subsistait de l'ancienne confrérie disparut alors.

### CHAPITRE IV

LE TEMPOREL.

Constitué de très bonne heure au xive siècle, le temporel consistait en maisons situées rue Saint-Denis, aux Halles, en place de Grève, rue Verderet et à Saint-Germain-des-Prés. Aux xviie et xviiie siècles, le Sépulcre possédait aussi quelques biens ruraux à Sarcelles, Ermenonville et Suresnes, qui n'étaient pas d'un bon rapport. Fondé sur la possession de maisons, le temporel du Sépulcre subit le contre-coup de tout ce qui en a modifié la valeur. Très importantes au xive siècle, les rentes demeuraient nombreuses au xvie. La censive du Sépulcre telle que nous la voyons à la fin du xive siècle s'étendait rue Saint-Denis, de l'abbaye Saint-Magloire à la rue Aubry-le-Boucher, dont elle englobait quelques maisons.

#### CHAPITRE V

L'ADMINISTRATION DU SÉPULCRE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

LA SUPPRESSION DE LA COLLÉGIALE.

L'union à l'ordre de Saint-Lazare dura peu. L'administration des chevaliers fut défectueuse. Un arrêt du Conseil de 1694 transféra la régie des biens aux chanoines du Sépulcre sous l'autorité du chapitre de Notre-Dame. Le Sépulcre était alors criblé de dettes; des économies sévères, la suppression de quatre canonicats et la banqueroute de Law permirent au chapitre de les payer.

En janvier 1776, la suppression par Turgot des corporations et, par suite, des confréries de métier porta un coup sensible à la communauté, dont les revenus diminuèrent. En 1791, elle se dispersa. Après avoir servi quelque temps aux assemblées de la section de Saint-Nicolas-des-Champs, l'église fut vendue comme bien national, détruite et remplacée, en 1795, par une maison de commerce appelée la Cour Batave. En 1848, un grand magasin de lingerie du même nom lui a succédé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

